

Paris, le

Madame, monsieur,

La Ville de Paris s'est engagée, dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris de 2024, et par la signature du contrat de ville hôte du 13 septembre 2017, à mettre en œuvre un dispositif de voies olympiques et paralympiques prioritaires, financées par la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO). Ce réseau permettra, pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, d'assurer les déplacements des athlètes et de la famille olympique et paralympique entre les lieux de résidence et les sites de compétition afin de garantir un transport sûr, fiable et ponctuel.

Comme de nombreux aménagements prévus dans le cadre des Jeux, ce projet prévoit un volet héritage. Il se traduit par la transformation de ces voies olympiques et paralympiques en voies dédiées, après les Jeux, aux covoiturage et transports collectifs sur les autoroutes A1 et A13. Ce projet, porté par l'État, a déjà fait l'objet d'une consultation en janvier 2023. Dans Paris, la modernisation des carrefours situés sur le réseau, qui permet la fluidification des flux et une meilleure gestion des convois, sera conservée pour améliorer la gestion multimodale aux carrefours. Enfin, sur le boulevard périphérique, la voie réservée pendant les Jeux sera elle aussi conservée et transformée, après les Jeux, en voie principalement dédiée au covoiturage et aux transports collectifs.

Elle sera complétée, en 2025, sur la partie sud du périphérique, afin d'assurer un bouclage complet dans les deux sens de circulation.

Proposée par la mission d'information et d'évaluation transpartisane du Conseil de Paris consacrée au devenir du boulevard périphérique dès 2019, et reprise à l'occasion des Ateliers du périphérique ayant réunis de nombreuses collectivités franciliennes, cette voie dédiée aux covoiturage et aux mobilités collectives répond aux grands enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain : améliorer la qualité de l'air, diminuer les nuisances sonores, résorber la congestion, réduire la consommation de carburants et alléger les dépenses des ménages.

Elle s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan national de covoiturage du quotidien, de la loi d'orientation des mobilités et du plan de protection de l'atmosphère 2018-2025, actuellement en vigueur, plan porté par l'État et la Région Île-de-France, qui prévoient de favoriser le covoiturage en développant les voies dédiées sur les grands axes routiers, offrant ainsi un gain de temps à celles et ceux qui n'utilisent pas leur voiture seuls, mais à deux ou plus.

Compte tenu de l'évolution des usages de la route induite par la mise en place de voies dédiées, la Ville de Paris a décidé de soumettre les modalités de fonctionnement de cette voie dédiée à la concertation, qui se tiendra du 17 avril au 28 mai 2023. Elle a pour cela sollicité l'expertise de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui a nommé deux garants pour l'accompagner dans cette démarche.

Durant cette période de consultation du public, différentes modalités sont organisées pour informer le public et recueillir ses avis et questions : deux webinaires seront organisés les 10 et 23 mai à 19h.

- une réunion publique de lancement, à laquelle vous êtes convié, se tiendra à l'Hôtel de Ville, le 17 avril à partir de 19h (inscription par mail : reunion-peripherique-17avril@strateact.fr);
- un site internet dédié, avec registre électronique, sera ouvert du 17 avril au 28 mai : http://peripherique-voie-dediee.paris;
- deux webinaires seront organisés les 10 et 23 mai à 19h.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Emmanuel GREGOIRE

Premier Adjoint à la Maire chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, de la transformation des politiques publiques

et des relations avec les arrondissements

David BELLIARD

Adjoint à la Maire de Paris En charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie